

Le 14 décembre 2011

Chorus comptable : la bascule à Zéro

LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GENERAL

Le 12 septembre dernier, un groupe de travail s'est tenu entre représentants de l'administration et représentants des organisations syndicales de la DGFIP au sujet de l'état d'avancement de la préparation de la bascule des comptes de l'État dans Chorus.

A cette date, aucune certitude n'était acquise quant à la réalité de cette bascule au 1er janvier 2012. Votre décision n'était pas encore arrêtée.

Le 7 décembre, lors de la réunion des responsables des Finances Publiques régionaux et départementaux, vous y avez déclaré que le passage à Chorus est obligé, et cela même si la préparation finale n'est pas complètement aboutie. Votre opinion est manifestement établie.

Au delà du fait que nous déplorons, eu égard à la qualité du dialogue social que vous revendiquez, de n'avoir été destinataires d'aucune information d'aucune sorte de votre part sur les derniers préparatifs de la bascule comptable tels qu'ils nous avaient été présentés le 12 septembre, cette décision nous apparaît dangereuse pour l'avenir. Comment pourrait-il en être autrement en l'absence des bilans intermédiaires qui devaient être établis au regard des tests et répétitions en vue de la bascule au sujet desquels nous n'avons été destinataires d'aucune communication ?

Lors du groupe de travail du 12 septembre, Mr Mazauric, le directeur adjoint en charge de la gestion publique, nous déclarait qu'il ne peut être question de passer la comptabilité de l'État dans Chorus qu'avec « la certitude que [la DGFIP] puiss[e] le faire car il est difficile d'imaginer de l'à peu près » en la matière.

D'ailleurs, début 2011, Vincent Mazauric affirmait que la condition sine qua non pour la bascule, c'est le « zéro défaut », et qu'en aucun cas, il ne pourra y avoir une double comptabilité, dans CGL et dans Chorus. Après le « débranchement » des anciennes applications, il ne sera plus possible de faire « machine arrière ».

Dès lors que la bascule comptable ne peut s'établir qu'au 1^{er} janvier et non en cours d'année, la date du 1^{er} janvier 2012, après le report du 1^{er} janvier 2011 (date initialement prévue), s'imposait à l'évidence comme un enjeu certain pour la direction générale des Finances Publiques pour laquelle il fallait mobiliser tout le monde.

Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de conditions devait être réuni pour donner le feu vert.

Vous estimez donc, aujourd'hui, que toutes les conditions ont été réunies pour assurer la bascule des comptes de l'État avec « zéro défaut ». Mais pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, beaucoup d'interrogations subsistent.

Qu'en est-il des deux chantiers préparatoires à la tenue des comptes de l'État 2012 dans Chorus : la comptabilisation des opérations de l'année 2012 issues des applications « remettantes » à Chorus et la reprise des soldes issus de la balance de sortie 2011 produite par l'application CGL ?

A défaut d'information, devons-nous conclure que le bilan prévu mi-novembre de la phase de recettage, avec des tests par processus concernant plusieurs applications « remettantes » intervenant successivement, a bien été fait et s'est révélé convaincant ?

Devons-nous de la même façon estimer que le résultat des répétitions concernant la reprise des soldes de la balance de sortie 2011 programmées en septembre-octobre et novembre-décembre a été tout aussi concluant ?

Si le système d'échange Chorus traduira les écritures comptables établies au format CGL dans la nouvelle application, la procédure de raccordement via une interface et des tables de transcodification apparaît lourde. Lors de la réunion du 7 décembre, vous indiquiez d'ailleurs que la liaison entre CGL et Chorus pose problème.

A ce stade, nous ne pouvons que renouveler nos inquiétudes sur les conditions dans lesquelles la bascule des comptes de l'État pourra se produire et des conséquences pour le service public des dépenses de l'État et les conditions de travail des agents.

D'ores et déjà les services comptabilité, dont les effectifs ont été amputés et les agents sur-stressés, sont sous pression : retards énormes, comptes non encore ajustés, sans avoir les moyens de faire face.

Pour atteindre l'objectif de la bascule dans quelques jours, une pression énorme aura été réalisée sur les services concernés et vos propos le 7 décembre s'inscrivent dans la continuité de la lettre que vous adressiez aux responsables départementaux le 2 mai et des propos que vous teniez lors de la réunion des DRFiP et chefs de projets Chorus en juin.

Le 7 décembre, vous le réaffirmiez, pour que le dispositif fonctionne bien ou fonctionne le moins mal possible, le mot d'ordre, c'est la mobilisation de tous. L'implication est la seule méthode.

Pour ce faire, la préparation des équipes est un élément essentiel, mais, nous le disions déjà en septembre, le calendrier est tendu et ce n'est évidemment pas sans conséquence sur les conditions de cette préparation.

Tendu, le calendrier l'est en matière de formation d'autant que ce sont les habilitations qui en conditionnent l'accès et alors que le nombre de celles-ci a été limité compte-tenu de leurs coûts. La formation métier des formateurs était prévue en septembre et celle des praticiens par ces formateurs en octobre. Quant à la formation outil, elle était quant à elle programmée en octobre-novembre pour les premiers et pour deux tiers des seconds entre la mi-novembre et la mi-décembre, le dernier tiers devant être formé en mars 2012.

Si tant est qu'il soit respecté, un calendrier serré de formations, c'est une formation forcément dense pour ceux qui la reçoivent, une formation qui ne peut demeurer que théorique tant qu'elle n'est pas confrontée à la pratique. Nos retours confirment que les stages de cinq jours sont particulièrement intensifs, très fatigants, sans pour autant permettre aux agents qui les ont suivi d'être autonomes en janvier.

Vous l'affirmez et nous vous rejoignons sur ce point, la formation est un élément incontournable. C'est d'autant plus vrai que le fonctionnement de l'outil Chorus entraîne des adaptations importantes des pratiques comptables.

Cette nécessité de formation concerne également les Cellules Qualité Comptable et, singulièrement, dans chaque département, un inspecteur principal de l'ex-DGCP chargé à temps plein du soutien aux équipes concernées par la bascule comptable.

Nous dénonçons les conditions dans lesquelles ces inspecteurs principaux de la gestion publique en charge de l'audit ont été « débarqués » du jour au lendemain, le 7 décembre, jour de la réunion que vous présidiez à Paris, de leur mission pour d'autorité devenir les référents Chorus de leur département.

Nous dénonçons également les conditions dans lesquelles ces derniers vont être formés. Alors qu'ils vont constituer au sein des départements le pilier si ce n'est le noyau dur des « cellules opérationnelles » censées assurer ce soutien, à vos yeux priorité absolue pour 2012, c'est seulement vendredi 9 décembre qu'ils ont appris le lieu de leur formation qui se déroulera dans un temps extrêmement court, à quelques jours de la bascule comptable, entre le 14 et le 16 décembre.

Ce n'est pas là faire preuve d'une grande considération pour les personnels, tant pour ces agents placés devant leurs nouvelles responsabilités dans de telles conditions, que pour ceux qu'ils sont appelés à soutenir dans les toutes prochaines semaines.

Face aux enjeux de la bascule comptable, vous en appelez à la mutualisation de l'assistance au plan régional entre notamment les inspecteurs principaux plus particulièrement chargés de ce soutien et les responsables des services Comptabilité, prévoyant une assistance au démarrage sur trois mois.

Au 9 décembre les directions n'avaient toujours pas les fiches de procédures censées permettre aux agents de pouvoir travailler en 2012.

Ce n'est que récemment, le 12 décembre, que les agents et services concernés ont appris que la documentation comptable était accessible dans Ulysse.

Pensez-vous, dans ces conditions, que les personnels concernés soient suffisamment armés et préparés en vue des débuts de la tenue de la comptabilité d'État dans Chorus ? Nos doutes se trouvent corroborés par l'annonce de l'augmentation du nombre de formateurs de CAP GEMINI en janvier.

L'assistance n'est-elle pas d'emblée « sous calibrée » alors qu'il s'agira de traiter dans Chorus les anomalies générées par la reprise des données comptables 2011 et la saisie des données comptables 2012 ?

Nous nous interrogeons toujours sur l'efficacité d'une reprise automatique des données comptables 2011. Le 7 décembre, Daniel Litvan évoquait, en matière de qualité des données du bilan d'ouverture, un nettoyage actif à faire, pointant les écarts entre CGL et Chorus à traiter en fonction de montants prioritaires.

La perspective d'ajustements supplémentaires, avec la constitution de comptes d'écart et la perspective de la multiplication de saisies manuelles, semble se confirmer.

Qu'en est-il dans les faits de cette autre priorité que constituait dans les départements l'apurement des comptes d'imputation provisoire dits WINCIP, alors que les conditions de la bascule des dépenses de l'État dans Chorus ont provoqué de nombreuses anomalies ?

Chorus, dans les départements et pour les agents qui sont amenés à travailler avec cet outil, c'est encore beaucoup d'aléas, beaucoup de lourdeur, et vous n'êtes pas sans le savoir.

Chorus, ses lourdeurs, ses difficultés, ce sont tous les personnels de la chaîne de la dépense qui y sont confrontés, des services prescripteurs aux services facturiers en passant par les centres de services partagés.

Compte-tenu de ces difficultés, les ordonnateurs avaient jusqu'au 12 décembre inclus pour mandater. C'est là un élément supplémentaire qui pèse sur les services de la Dépense - dont la charge de travail est habituellement déjà lourde en cette période de l'année - et sur les nouveaux services facturiers, services de la DGFIP en bout de chaîne au moment de clôturer les comptes.

Et il faut selon l'expression sur le terrain « vider les armoires » ... Comment ? Avec quels moyens ? Au détriment de quelles tâches ? En déclarant qu'elle a « demandé que l'État règle immédiatement toutes les factures de moins de 5000 euros – soit 90% de ses factures – à ses fournisseurs, car, pour une petite entreprise, il est important que les factures soient réglées en temps réel », Valérie Pécresse, Ministre du Budget et des Comptes Publics, laisse peser la responsabilité des retards sur ses agents sans se poser la question des moyens et des dysfonctionnements du système.

Dans ce contexte, les agents, vivent dans les services, avec encore plus d'acuité en cette fin d'année, l'intensification des mandatements, payés en masse sans contrôle. Cette situation confirme le sentiment d'une nette régression en matière d'intérêt du travail et en matière de déperdition des repères professionnels dans l'exercice du « métier ».

Nous ne sommes pas de ceux qui, par simplicité, entendraient faire porter à une application toutes les responsabilités des dysfonctionnements que peut connaître notre administration. Pourtant, l'assimilation un peu rapide à un défaut de l'applicatif de l'absence de paiement de certaines dépenses, en matière de frais de déplacement, est un exemple des conséquences d'un défaut d'information en direction des personnels et de leurs représentants. Tout ce qui touche à Chorus semble relever d'un black out et ne traduit pas en particulier une relation de confiance avec les représentants des personnels.

Pour autant, le paiement des frais de déplacement des agents révèle une autre réalité : les régies d'avances étaient prévues en phase de démarrage de Chorus pour permettre notamment le règlement de ces dépenses en attendant que le basculement de l'application Chorus permette d'assurer le règlement régulier des factures et de la dépense ; aujourd'hui les avances des régisseurs sont en cours de reconstitution.

Quelle leçon faut-il tirer du choix de ces reconstitutions et de l'installation de fait dans la durée des régies d'avance qui dérogent aux règles de paiement des dépenses publiques contenues dans les textes fondamentaux de la comptabilité publique ?

Alors que la préparation de la bascule comptable s'accélère manifestement dans la précipitation, la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012 s'annoncent dans ces conditions singulièrement chargées pour les personnels des services concernés par le passage sous Chorus des comptes de l'État. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il n'est en aucun cas question que les droits à congés des agents soient remis en cause. La réponse est ailleurs : dès lors que le choix de Chorus a été fait, elle est dans les moyens à allouer aux services travaillant avec cette application, en emplois, en formation, en équipements adaptés.

Conscients qu'il s'agit d'un choix politique, nous nous interrogeons néanmoins avec ce niveau de décision sur les conséquences de cette opération pour la comptabilité de l'Etat si toutes les vérifications préalables n'ont pas été réalisées.